



Projet de modernisation des règles FAQ – Mai 2018

Pour la FAQ complète du projet de modernisation des règles du R&A et de l'USGA, voir les liens suivants :

[R&A FAQ's](#)

[USGA FAQ's](#)

Voici la FAQ concernant les implications du projet de modernisation des règles au Canada.

1. Est-ce que les classifications (niveaux) vont demeurer les mêmes pour 2019?
 - Non, Golf Canada va adopter le programme de formation sur les règles du R&A qui compte trois niveaux de certification des arbitres au lieu des quatre que nous avons présentement.
2. Pourquoi adopter le programme de formation sur les règles du R&A?
 - Un des principaux objectifs du projet de modernisation des règles est d'assurer une cohérence globale sur les nombreux aspects des Règles du golf, notamment pour la formation et la certification des arbitres. Golf Canada, tout comme plusieurs pays sous la juridiction du R&A, va adopter leur programme. Les examens utilisés et les notes requises pour la certification seront uniformes dans tous les pays associés au R&A, comme l'Argentine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud.
3. Comment comparer les niveaux de formation 2018 à ceux de 2019?

2018	2019
Niveau 1 (en ligne)	Niveau 1 (en ligne)
Niveau 2 (en ligne)	
Niveau 3 (provincial)	Niveau 2 (provincial)
Niveau 4 (national)	Niveau 3 (national)

4. Est-ce que les séminaires de l'automne 2018 servent de préparation pour les examens du nouveau niveau 2 et nouveau niveau 3?
 - Oui. Les examens de niveau 3 seront disponibles à ces séminaires. Consultez le site Web de votre association de golf provinciale pour plus de détails concernant les séminaires provinciaux.
5. Quelle forme prendront les séminaires de l'automne (2018) et du printemps (2019)?
 - La structure sera semblable aux séminaires provinciaux et nationaux précédents, mais les changements importants apportés au Livre des règles fera qu'on passera beaucoup plus de temps à expliquer les nouvelles règles et moins sur les exercices pratiques.
6. Quel est le coût des séminaires nationaux 2019 sur les règles du golf?
 - 300\$
7. Je détiens présentement un niveau 2, est-ce que je suis admissible aux sessions de formation de l'automne 2018?
 - Nous allons mettre l'accent, en vue la saison 2019, sur la préparation des arbitres détenant déjà une certification provinciale ou nationale. Nous prévoyons que les associations de golf provinciales vont tenir des séminaires de niveau 2 sur les règles du golf 2019 à l'hiver et au printemps 2019.
8. Est-ce que les examens de niveau 2 et de niveau 3 sont distincts?
 - Oui, tout comme ils le sont présentement.
9. Si je détiens une certification de niveau 1, est-ce que je refais le nouveau niveau 1 ou le nouveau niveau 2?
 - Vous devrez faire le nouveau niveau 1.
10. Si je détiens une certification de niveau 2, est-ce que je fais le nouveau niveau 2 ou le nouveau niveau 3?
 - Votre prochaine étape est le nouveau niveau 2.
11. Quelle est la différence entre les niveaux 2 et 3 puisque les règles sont les mêmes?
 - Les règles sont les mêmes, mais il y a une différence dans le niveau de connaissances, de compréhension et d'expérience. Ce sera semblable à la différence qui existe actuellement entre les certifications provinciale et nationale.

12. Si je détiens présentement un niveau 3 et que je veux écrire l'examen du nouveau niveau 3 à l'automne, quand serai-je qualifié pour arbitrer les tournois de Golf Canada?
- Les exigences pour arbitrer un tournoi de Golf Canada sont de détenir une certification nationale (nouveau niveau 3). Ceci comprend la note requise à l'examen de niveau 3 ainsi que les heures d'expérience pratique demandées.
13. Si j'écris l'examen de l'USGA et que je le réussis, est-ce que je suis qualifié pour les événements de Golf Canada?
- L'atteinte d'une certaine note de passage à l'examen de l'USGA sera reconnue, mais il faudra cependant avoir complété les heures d'expérience pratique sur le parcours pour être officiellement certifié niveau 2 ou niveau 3.
14. Si je détiens présentement une certification nationale, est-ce que je dois suivre le séminaire d'automne ou s'il est possible de seulement me présenter à l'examen?
- Pour les séminaires d'automne 2018 et de printemps 2019, la participation complète au séminaire est requise pour avoir droit d'écrire l'examen.
15. Si je ne suis pas satisfait de ma note à l'examen d'automne, est-ce que je peux écrire l'examen de nouveau lors d'un séminaire du printemps 2019?
- Oui car les examens seront différents. Nous fournirons la possibilité aux participants inscrits à l'automne et qui ont suivi le séminaire de reprendre l'examen seulement lors des sessions de printemps.
16. Est-ce qu'il y aura des cours de préparation aux examens de l'automne et du printemps, comme c'était le cas avec le programme de certification provinciale et nationale des années antérieures?
- Compte tenu de l'importance de la tâche pour préparer la saison 2019 sous les nouvelles règles, il est peu probable que des cours de préparation soient accessibles.